

**Décision n° DC-2020-04 en date du 16 juillet 2020
De la directrice du département des contrôles
procédant à des inscriptions au sein du groupe cible de l'Agence**

La directrice du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 2019-57 du 17 octobre 2019 relative aux obligations de localisation des sportifs constituant le groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la délibération n° 2020-23 du 19 mars 2020 portant diverses mesures destinées à assurer la continuité de l'activité de l'Agence,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant des sports individuels au vu de leurs performances sportives ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 1 à la présente décision.

Article 2 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 2019-57, susvisée.

Article 3 - La présente décision sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La directrice du
Département des contrôles



Francesca ROSSI

**Annexe 1 à la décision n° DC-2020-04
de la directrice du département des contrôles
en date du 16 juillet 2020 :
Inscription de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Canoë-kayak	M.	Boris	NEVEU
Cyclisme	M.	Corenthin	ERMENAUULT
Cyclisme	M.	Pierre	GOUAULT
Natation	M.	Florent	MANAUDOU
Ski	M.	Benoit	BURATTI
Ski	M.	Antoine	GERARD
Ski	M.	Laurent	MUHLETHALER
Ski	M.	Nicolas	RAFFORT
Sports de glace	M.	Jérémie	BOUTHERIN
Sports de glace	M.	Dorian	HAUTERVILLE
Sports de glace	M.	Sébastien	LEPAPE
Triathlon	M.	Cyril	VIENNOT

TOTAL

12